



COMITE DE DIRECTION N° 7

DU 06/05/2025

Compte-rendu

Membres présents : Mmes Magalie ANDRIEUX - Florence BROUSSARD

MM Hervé ANCIAUX - Éric BELLANDI - Matthieu BILLOIR - Nicolas CHARTON - Jean-François LABOURDETTE - Philippe LACOMBE - Éric LARRIGAUDIÈRE - Alain MARCQ - Sylvain MICHELET - Jacques REYNAERT - Dominique STOLL - Adrien TOURETTES

Membres excusés : Mmes Sandra CARON - Sophie ENRIQUEZ - Cécile MAAKARON

MM El Alami NADOUI - Amar SADOUI - Pascal SEVERAC

Assiste également : Mme Magali BOYER

1. Approbation du PV du 12 mars 2025

→ *Le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.*

2. Obligations des clubs en matière d'engagement

Magali BOYER présente le tableau de l'ensemble des clubs, où figure leur situation au 30 avril par rapport à leurs obligations d'engagement d'équipes supplémentaires en fonction de la division de l'équipe première (art 5 des règlements sportifs du District de Lot-et-Garonne / domaine des engagements).

Deux clubs sont en infraction, tous deux en D3 poule B :

- RS St-Sernin : a déjà bénéficié d'une dérogation l'an dernier, et ne dispose que d'une équipe U6 U7,
- FC Beaupuy : ne dispose que d'une équipe U8 U9.

→ *Aucune dérogation n'étant permise par les textes dans ces deux cas, la décision d'une application stricte des règlements est prise à la majorité des membres du CD (3 abstentions), soit 5 points de retrait et une amende administrative de 100€ à l'encontre des clubs du RS ST SERNIN et du FC BEAUPUY.*

3. Retours sur les réunions de secteurs et vœux des clubs

A/ Retours sur les réunions :

Les réunions des 3 secteurs géographiques ont été l'occasion d'échanges riches entre le District et les clubs.

6 clubs étaient absents : ASSA, Marcellus, Agen RC, OS Agenais, Ste Livrade, Vallée Lémance.

→ *Application des règlements à l'encontre des 6 clubs à la majorité des membres du CD (2 abstentions), soit une amende administrative de 60€ à l'encontre de chacun de ces 6 clubs.*

B/ Propositions de vœux émanant des clubs et du District, à présenter lors de l'AG :

- Vœu n°1 : modification de l'art 5 des règlements sportifs du District de Lot-et-Garonne / domaine de l'arbitrage :

Proposition de **suppression de l'obligation d'une arbitre exclusivement féminine** pour les clubs ayant des équipes féminines à 8 ou à 11

→ *Proposition acceptée à la majorité des membres du CD (1 abstention)*

- Vœu n°2 : modification de l'art 15 des règlements sportifs du District de Lot-et-Garonne / équipes inférieures :
Proposition d'harmonisation avec les dispositions de la Ligue pour les joueurs grillés, avec la modification suivante : «... ne peuvent participer au cours des 5 dernières rencontres de championnat départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de ~~7 rencontres officielles (championnat et coupes) pour les poules de 12, et de 10 rencontres pour les poules de 14 équipes,~~ **10 rencontres officielles (championnat + coupe)** avec l'une des équipes supérieures du club".
➔ *Proposition acceptée à l'unanimité des membres du CD*
- Vœu n°3 : modification du chapitre E / organisation des championnats / accessions, rétrogradations :
Proposition de désignation du meilleur second entre les poules A et B pour l'accession de la D3 à la D2, par un **match de barrage aller-retour, avec tirage au sort de l'ordre des rencontres en début de saison.**
➔ *Proposition acceptée à la majorité des membres du CD (10 voix pour, 4 voix contre)*
- Vœu n°4 : modification du chapitre E / organisation des championnats / accessions, rétrogradations :
Proposition de rendre plus souple l'organisation de la D4, au vu de la réussite de l'expérimentation d'une poule unique pour la saison 2024/2025 : aussi, la D4 pourra être constituée d'une ou de plusieurs poules « **selon le nombre d'équipes** », pour pouvoir s'adapter lors de chaque début de saison.
➔ *Proposition acceptée à l'unanimité des membres du CD*
- Vœu n°5 : ajustements des tarifs :
Proposition de **marquer une distinction entre les tarifs seniors et les tarifs jeunes**, en abaissant ces derniers, et proposition de **faire coïncider les indemnités kilométriques pour les officiels et pour les bénévoles**, en harmonisation avec la Ligue, au tarif de 0,446€.
➔ *Proposition acceptée à l'unanimité des membres du CD*
- Vœu n°6 : suppression de la dérogation à l'art 151 des règlements généraux de la FFF :
Proposition de **suppression de la possibilité d'intervenir en qualité d'arbitre-assistant, commissaire au terrain ou accompagnateur de jeunes en championnat départemental, en cas de suspension jusqu'à 4 matchs ou 1 mois,**
➔ *Proposition acceptée à la majorité des membres du CD (1 abstention)*
- Vœu n°7 : modification de l'art 5 / système de l'épreuve / du règlement des coupes seniors du District de Lot-et-Garonne :
Proposition de revenir à une entrée décalée des équipes de Ligue en Coupe Emile Goualc'h :
Les équipes de niveau Ligue ne rentrent qu'en 8ème de finale de la Coupe 47
➔ *Proposition acceptée à la majorité des membres du CD (3 abstentions)*

4. Lieux des finales jeunes et seniors

A/ Lieux et dates :

- **17 mai** : finales U11 à Villeneuve/Lot
- **24 mai** : finales Varao + finale des vainqueurs des poules de D3 : pas de candidature : Miramont (Varao), Casteljaloux et FCPA vont être contactés par Adrien
- **7 et 8 juin** : finales coupes seniors : EBBE : interrogation sur une organisation le samedi et le dimanche, comme initialement prévue, ou uniquement le dimanche
- ➔ *Vote pour 2 jours (10 voix), pour 1 jour le dimanche (3 voix) et 1 abstention*
- **14 juin** : finales U 15 et U17 : pour Virazeil Puymiclan se pose le problème du nombre de terrains minimum (7 matchs donc 2 terrains). Il convient donc de trouver un club avec 2 terrains, sur la journée entière.
- **14 juin** : JND : Tonneins ou peut-être Monflanquin

B/ Organisation :

- Récompenses des équipes (trophées) et des arbitres et délégués (photo souvenir remise lors de l'AG)
- Cahier des charges : OK
- Choix des arbitres pour les finales : la CDA a fait des propositions :

➔ ***Propositions non validées par une majorité de membres du CD ; une réunion va être organisée entre le Bureau et des représentants de la CDA, dont le président.***

5. Appel à candidatures pour les commissions

Sylvain Michelet présente le formulaire pris sur l'exemple de celui de la LFNA pour recueillir les candidatures à des commissions du District.

➔ ***Document validé à l'unanimité des membres du CD***

Ce document va être diffusé sur le site du District et les réseaux sociaux.

Les présidents des commissions vont être sollicités pour faire le point sur la composition à venir de chaque commission, savoir quels membres ont décidé d'arrêter, et quels sont les besoins de complétude de ces commissions.

Les retours d'observations sont attendus pour le 13 juin, afin que ce point puisse être évoqué lors de la prochaine AG.

6. Organisation de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025

Les points suivants sont abordés :

- Locaux : visite le 5 mai de la salle de basket de la Base du Temple-sur-Lot par Sylvain Michelet, Dominique Stoll et Magali Boyer, avec une responsable administrative, pour repérage des lieux et état des besoins complémentaires. La Base fournit salle, sono et vidéo, procède à l'installation des locaux selon nos besoins, et met à disposition des locaux annexes pour stockage et un grand frigo pour la collation

- Invitations :

- les partenaires du District (avec visite de la Base du Temple),
- les officiels : François Grenet, président de la LFNA, le CDOS (petit film), l'Etat (SDEJ : M. Christophe Mauvillain), les responsables de la Base, des élus locaux
- une personnalité du football local (Anthony Rouault en 2024), comme par exemple Anaëlle Anglais (Toulouse, D2),

- organisation de l'AG : valider l'ordre du jour, finaliser des vœux, demander un rapport d'activité à chaque président de commission pour le rapport moral du secrétaire général ; RV pour la préparation des lieux à 16h00, accueil des clubs à 19h00, début de l'AG à 19h30, participation de la commission « Communication »

- déroulement de l'AG : discours, focus sur une thématique spécifique (à définir), mise en avant des arbitres (remise des photos des coupes) et des délégués, remise des coupes aux clubs champions de leurs divisions et vainqueurs des coupes.

7. Point financier

Le problème récurrent avec un membre du CD, concernant le sponsoring est évoqué et longuement débattu

➔ ***Décision à la majorité des membres du CD de convoquer officiellement ce membre devant le Bureau***

Sylvain Michelet fait le point sur les subventions reçues de la Ligue ; il n'en manque plus qu'une. Il indique également qu'en lien avec Alain Marcq et Magali Gimenez, le budget prévisionnel sera dorénavant préparé en début de saison et non plus au dernier trimestre.

8. Point stagiaire communication

Jade Carrère est présente jusqu'au 13 juin.

Elle participe au soutien des commissions en matière de communication et crée des supports, par exemple l'affiche contre les excès à l'attention des parents des jeunes, thème abordé lors des réunions de secteurs ; ces affiches seront distribuées aux clubs lors de la prochaine AG.

9. Création d'un groupement de jeunes

Les clubs du SUA et l'AS Passage FC viennent d'adresser au District une demande de création de groupement de jeunes, qui concernera les équipes des U14 jusqu'aux U19.

Le délai réglementaire de la demande de création a été respecté (30 avril), et la procédure prévoit un avis du District pour que le dossier puisse être ensuite soumis à instruction

→ *Les membres du CD donnent un avis favorable à la majorité (moins 2 abstentions de la part de membres du CD dirigeants de l'un de ces deux clubs)*

10. Tour de table et informations diverses

- Retour sur les incidents du match U17 nationaux Villenave d'Ornon / FC Marmande de ce WE :

Ces incidents à l'issue du match ont été relayés par la presse locale.

Sylvain Michelet a pris l'attache du FC Marmande (co-président, joueur agressé et éducateur), en assurant le club du soutien du District, et en proposant tout accompagnement utile en matière de procédures, en particulier de dépôt de plainte. Ces faits s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la convention signée avec le procureur de la République et les forces de l'ordre en Lot-et-Garonne.

- Jeune arbitre agressé à Tonneins :

La commission de discipline de la LFNA a sanctionné le spectateur licencié ayant blessé le jeune arbitre de 4 ans de suspension, avec un aménagement de la sanction (2 ans en cas de participation durant cette période à des activités en lien avec l'arbitrage).

Le District, conscient de l'intérêt de cette démarche à visée pédagogique, n'admet toutefois pas cette démarche de souplesse, compte tenu de la gravité des faits.

Mais réglementairement, un avis du District ne s'avère pas nécessaire, selon les textes.

Néanmoins, le joueur en cause et son représentant légal n'ont pas répondu dans le délai imparti par la LFNA, ce qui fige la sanction initiale de 4 ans de suspension.

- Conseil consultatif des clubs amateurs :

La FFF met un place ce conseil consultatif, pour associer le mode amateur.

L'information a été relayée par le District à tous les clubs pour qu'ils puissent faire acte de candidature.

Un tirage au sort par la FFF aura lieu pour retenir au plan national 38 clubs.

- Refonte du statut régional des éducateurs et des entraîneurs par la LFNA :

La LFNA a contacté les 12 districts pour comparer les dispositifs et textes, en vue d'une harmonisation régionale. Le projet final sera partagé avec les districts à l'issue de cette réflexion partenariale.

- FAFA :

Les orientations de la LFNA n'ont pas encore été précisées, ni le montant des enveloppes.

Une réunion est prévue mi-juin à la Ligue pour définir les priorités.

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique ».

Le Président

Sylvain MICHELET

Le Secrétaire Général

Dominique STOLL